

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La politique fiscale. — Accords franco-allemands

Le précédent Cabinet proposait au Parlement, pour couvrir un déficit de 794 millions, et payer 1.800 millions de dépenses extraordinaires, de recourir à une sorte d'augmentation de la personnelle-mobilière, à des décimes additionnels, à de nouveaux impôts sur les boissons.

Est-ce encore cela que l'on veut présenter aujourd'hui comme le fin de fin de la sagesse financière pour parer aux difficultés redoutables de l'heure actuelle ? Si oui, qu'on le dise. — Voilà le défi.

L'affirmation n'est pas moins nette : Le parti républicain ne se dissimule aucune des difficultés de l'œuvre financière à accomplir. Il sait autant que quiconque l'énormité du déficit, et tend à faire face. Mais, aux expédients qu'on lui offrait, hier, qui ne réglent rien, qui n'assurent pas l'avenir, il préfère l'effort de réforme — si difficile qu'en puisse être la réalisation — contre les égoïsmes qu'il menace — et qui consiste, d'une part, à maîtriser le déficit par la limitation et le contrôle des dépenses ; d'autre part, à assurer la liaison nécessaire des dépenses à voter et des recettes à créer — par une imposition équitable et légitime des classes riches.

La question est ainsi parfaitement posée et toutes les adresses de l'opposition ne parviendront pas à lui faire éluder la nécessité qui la presse de choisir entre deux doctrines dont l'une réédite et aggrave les pires expédients du passé, et dont l'autre oriente résolument la démocratie vers une réforme fiscale qui concilie heureusement les intérêts solidaires de la justice et de la nation.

Si nous ne parlons plus en France des accords récemment intervenus entre l'Allemagne et nous, relativement aux sphères d'influence en Asie Mineure, il n'en est pas de même outre-Rhin, où se continuent d'interminables glosses sur « l'excellente affaire » réalisée par la France.

Fidèles à leur méthode de ne jamais tenir pour suffisants les avantages qu'ils obtiennent, nos voisins récriminent et, comme il sied, récriminent en nous prêtant, par une adroite intervention, leur propre attitude d'éternels mécontents.

Cette méchante humeur est trop germanique pour qu'il soit permis de s'en étonner autrement. Notons cependant, certaines de ses manifestations, dignes d'être retenues.

Nous avons, en France, une dangereuse aptitude à l'illusion. A la nouvelle des récents accords, nous avons dit : Voilà, certes, une indication rassurante. Que nous parlait-on de difficultés extérieures. La France et l'Allemagne signent des accords. Tout va bien.

Il faut, hélas ! mettre une sourdine à notre allégresse ; la presse allemande nous ramène au juste sentiment des réalités. Ecoutez, plutôt, ce que dit un de ses plus importants organes :

« Quelle erreur, écrit le confrère allemand, de croire que de pareils accords asiatiques ou africains, supprimeront les véritables points de friction entre les vieux adversaires de Malplaquet, Roshach, Iéna, Leipzig et de Sedan. »

Ce rappel de faits historiques, pour être moins brutal et moins agressif que le coup d'Agadir, n'en montre pas moins que nos voisins d'outre-Rhin n'ont décidément rien oublié.

A L'ÉTRANGER

Les élections anglaises

Dans les deux élections partielles qui viennent d'avoir lieu à Londres, les Socialistes n'avaient aucune chance. Dans les élections précédentes ils n'avaient eu qu'un nombre de voix insignifiant ; ils n'en ont pas moins présenté un candidat dans chacune d'elles faisant ainsi, en divisant les

voix des libéraux, le jeu des réactionnaires. La manœuvre a réussi ; le candidat conservateur a triomphé dans l'arrondissement de Bethnal Green et a failli l'emporter dans celui de Poplar. Tout en exploitant très habilement, dans les quartiers populaires quelques défauts de la loi d'assurance obligatoire, notamment en ce qui concerne les ouvriers ne travaillant pas régulièrement, les adversaires du Gouvernement avaient pris pour plateforme électorale la question du Home Rule, de sorte qu'ils n'ont pu tirer aucun argument de leur victoire. Dans l'autre élection partielle le Home Rule qui servait aussi de plateforme électorale, a obtenu une majorité 1170 voix, le candidat libéral ayant été élu, malgré les 892 voix qui sont allées au socialiste. Le grand intérêt qui s'attachait à l'élection de Bethnal provenait de ce fait que M. Runciman, le titulaire du siège se représentait, à la suite de son entrée dans le Cabinet ; il va lui falloir chercher maintenant une autre circonscription. Il est rare qu'un membre du Parlement se représentant dans ces conditions, ne soit pas réélu ; il l'eût certainement été, si la lutte s'était circonscrite entre lui et le candidat conservateur. Il peut se consoler en se rappelant que M. Churchill subit le même sort en 1908 à Manchester.

LE FURETEUR.

LES CASERNES

Lundi, la Chambre a chargé sa commission d'hygiène de se livrer à une nouvelle enquête sur l'état sanitaire de l'armée et de rechercher les causes des épidémies qui sévissent dans l'Est.

M. Noulens, ministre de la guerre, a justement indiqué que l'humidité était le véhicule habituel des germes morbides. Il a dit que le dégel et les temps pluvieux de ces jours derniers furent néfastes pour la santé de nos troupiers. Rien n'est plus exact.

Il faudrait ajouter que nos soldats sont trop souvent logés dans des casernes construites sur des emplacements « indésirables » pour d'autres immeubles. Je ne veux pas assombrir le tableau. Loin de moi la pensée d'apporter de l'exagération dans un pareil sujet. Mais pourtant, il ne faut rien cacher de la vérité.

Les villes, les petites villes de province ont offert à l'Etat des terrains qui souvent se trouvent dans des bas-fonds, ou dont le sous-sol est traversé, à la saison des pluies, par de véritables nappes d'eau. L'Etat a accepté le marché proposé. Je pourrais citer maints exemples, à l'appui de ce que j'avance. L'Etat et la ville faisaient un bon marché. Le mètre carré de ces terrains n'était pas cher. Nul habitant de la cité n'avait eu l'idée d'y édifier une maison sur le « lieu-dit » dédié à l'Etat.

Dans une garnison de l'Est, près de la frontière suisse, une caserne a été construite sur un marécage desséché. J'ai passé trois années, comme soldat de deuxième classe (je fus toujours un modeste) dans ces bâtiments où l'humidité envahissait le rez-de-chaussée. Le sol des cours était mouvant au printemps et à l'automne. La grippe, la broncho-pneumonie sévissaient en permanence à la saison pluvieuse. Mais la ville avait fait un bon marché.

Il semble que la commission d'enquête ne devrait pas, dans ses travaux, négliger d'examiner dans quelles conditions et sur quels terrains furent et sont construites les casernes. Elle pourrait tirer de la leçon malheureuse du passé de profitables enseignements. Et le ministère de la Guerre pourrait en tenir compte.

La question des cours est aussi d'importance. La plupart des cours des casernes sont mal aménagés ; et un jour de pluie les transforment en fondrières. Les exercices des recrues ont lieu dans les cours ;

et, pendant des heures, les jeunes soldats pataugent dans une boue gluante.

Ont-ils des galoches de rechange ? M. Noulens nous a promis qu'il doterait bientôt les troupiers de galoches et de nouveaux souliers de repos. Il en est grand temps.

En somme, la mission nouvelle donnée à la commission d'hygiène s'imposait. Il faut que ses conclusions nettes et pratiques évitent le retour de toutes les misères qui ont fondu sur notre armée de l'Est, cet hiver.

Georges PONSOT,
Député du Jura.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le budget des P. T. T.

Plusieurs projets d'intérêt local sont votés.

M. Girod demande que l'on donne des emplois de facteurs locaux avant les délais impartis par la loi de 1913, aux candidats militaires. MM. Simyan, Tissier et Pédoya parlent en faveur des facteurs locaux et demandent la titularisation des auxiliaires.

M. Sembat appelle l'attention du ministre sur les indemnités de séjour.

M. Malvy, ministre du Commerce et des P. T. T. répond aux divers orateurs et promet d'examiner leurs demandes.

Les divers chapitres du budget sont votés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre adopte le budget des poudres et salpêtres et passe à la discussion du budget de l'Instruction publique.

M. Millevoix réclame l'enseignement de la bonté dans les programmes scolaires et dit que l'on ne devrait pas enseigner la vivisection.

M. Chassaing parle sur le reclassement des inspecteurs primaires et commis d'inspection.

M. Vincent demande le relèvement du traitement du personnel de l'enseignement en corrélation avec les augmentations des soldes.

M. Reinach signale l'insuffisance du crédit affecté aux fonctionnaires de l'enseignement primaire ayant plus de 3 enfants.

M. Viviani dit qu'il poursuit l'étude d'une révision générale des traitements de tout le personnel enseignant.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 27 février

Dans sa séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre adorde la discussion de l'interpellation de M. Dubois sur la politique financière du Gouvernement.

M. Dubois développe son interpellation et se plaint de la situation financière et affirme que l'impôt sur le revenu tel qu'il est conçu par le ministre des finances, augmentera le déficit de 75 millions.

M. Caillaux, ministre des finances, répond à M. Dubois, et il déclare que le Gouvernement a cru devoir retirer le projet d'emprunt élaboré par le précédent cabinet.

M. Briand critique la politique financière du Gouvernement : M. Caillaux répond que si son programme est différent de celui de M. Briand, au moins c'est celui des républicains.

MM. Jaurès, Millerand, Lefèvre prennent la parole : M. Doumergue répond aux divers orateurs et pose la question de confiance.

L'ordre du jour de M. Durand approuvant les déclarations du Gouvernement et comptant sur lui pour faire aboutir les réformes fiscales, est voté par 329 voix contre 214.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 26 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le projet du troisième douzième provisoire est adopté.

Le Sénat reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu, et aborde l'article 1^{er} du projet de la commission ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1915, il n'est plus assigné de contingents aux départements, arrondissements et communes, pour l'établissement de la contribution foncière des propriétés non bâties, qui cessera d'être un impôt de répartition. »

Cet article, après une courte intervention de M. Martinet, est adopté à mains levées.

On passe à l'article 2 :

« La contribution foncière des propriétés non bâties sera réglée, à partir de la même date, en raison du revenu de ces propriétés tel qu'il résulte des tarifs établis par nature de culture et de propriété, en exécution de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907, et conformément aux règles tracées par l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 ; pour le calcul des cotisations, ledit revenu sera diminué d'un cinquième. »

M. Martinet développe encore quelques observations qui portent sur le vice de l'évaluation foncière telle qu'elle est mise en vigueur par l'instruction ministérielle en question.

M. Caillaux réplique que tout, au contraire, est pour le mieux sur ce point.

M. Touron voudrait qu'on ne basât pas l'impôt sur le revenu des propriétés mais sur leur valeur locative.

Cet amendement est rejeté et l'article 2 est voté. Les articles 3, 4, 5 sont réservés : les articles 6 et 7 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

Séance du 27 février

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a discuté le projet de loi autorisant le gouvernement du protectorat du Maroc à contracter un emprunt de 170 millions 250.000 francs, pour exécution de travaux publics et remboursement du passif du maghzen, dont il a déclaré l'urgence.

Le rapporteur, M. Lucien Hubert, a rappelé que la France, pour obtenir sa liberté au Maroc, a dû indemniser l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne ; qu'elle a accepté des hypothèques de nature à entraver singulièrement son action.

M. Doumergue demande au Sénat de voter l'emprunt qui est adopté. Et la séance est levée.

LA CHANSON

Où vont les Tableaux de nos Peintres Cubistes ?

Je sais bien ici-bas où s'en va toute chose Et je ne suis cependant ni devin ni sorcier. Je sais où va finir mainte feuille de rose. Mainte fleur d'orange, maint exploit de l'huissier Et le bleu d'outremer des peintres pointillistes.

Mais, Où donc vont les Tableaux de nos peintres Cubistes ? Je sais où vont les Bocks, les Vermouths, les Absinthes, Tous les apéritifs qu'à l'été nous absorbons. Je puis dire en quels lieux et dans quelles enceintes S'en va tout ce qui fut très doux, très cher, très bon. Côte à côte avec les longs vers des Symbolistes.

Mais, Où donc vont les Tableaux de nos peintres Cubistes ?

Je sais que les serments lancés à la Tribune Par bien des députés retombent au néant. Je sais aussi où vont souvent les vieilles lunes, Et les propos et l'air et les neiges d'antan. Je sais chaque dimanche où vont les Briandistes.

Mais, Où donc vont les Tableaux de nos peintres Cubistes ?

Je sais où vont toujours, vers la fin de Septembre Les deux oiseaux féroces, ennemis des hivers. Je sais que les V. C. du Sénat, de la Chambre Regorgent de rapports et de papiers divers Et de projets de loi sur le scrutin de liste.

Mais, Où donc vont les Tableaux de nos peintres Cubistes ?

Je sais qu'avec l'argent bien cueilli à nos Bourses, Filent, jolir au loin, des banquiers véreux. Je sais où va le Nil quand il quitte ses sources, Et Védènes notre surhomme belliqueux. Quand son beau monoplane s'envole de la piste.

Mais, Où donc vont les Tableaux de nos peintres Cubistes ?

Je sais ce que l'on fait du poil des vieilles malles, De nos très vieux chapeaux, des journaux qu'on a lus, Des souliers défilés, des vieux confettis sales, Des manuscrits hélas ! qui ne sont pas rodés, Des dentiers usagés, des cuirs d'orthopédistes.

Mais, Que fait-on des Tableaux de nos peintres Cubistes ?

En un mot, Je sais Tout, comme Pierre Lafitte, Et comme Varilla, du Matin, Je dis Tout. Un seul point reste obscur, et m'embête et m'irrite. Mon esprit trépidant soir et matin bout, Ne peute dire hélas ! où cela me rend triste !

Où Peuvent bien laver ! les Cubes des Cubistes ?

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

1 Tout le monde sait que chez les artistes, l'expression « laver » veut dire vendre, écouler.

INFORMATIONS

Mouvement préfectoral

Un mouvement préfectoral est en préparation. Il a pour point de départ la préfecture de l'Hérault, dont le titulaire, M. Ramonet, est décédé, et la vacance d'une autre préfecture dont le titulaire va être nommé directeur du personnel au ministère des finances.

C'est M. Causel, préfet de la Vienne, qui doit être nommé préfet de l'Hérault.

Pour rajeunir le commandement

Le général Joffre, chef d'état-major général, d'accord avec le Conseil supérieur de la guerre, a présenté au ministre de la guerre un projet sur le rajeunissement des cadres de l'armée.

Voici les grandes lignes de ce projet :

Limites d'âge proposées par l'état-major général : capitaine, 51 ans au lieu de 53 ans ; chef de bataillon ou d'escadron, 54 au lieu de 56 ; lieutenant-colonel, 56 au lieu de 58 ; colonel, 58 au lieu de 60 ; général de brigade, 60 au lieu de 62 ; général de division, 62 au lieu de 65.

On sait que la loi du 24 juillet 1873 n'a pas créé, dans l'armée de plus haut grade que celui de général de division.

L'état-major général propose néanmoins, dans son projet sur le rajeunissement des cadres de l'armée, soixante-quatre ans pour la limite d'âge des généraux de division commandant un corps d'armée, et plus de soixante-cinq ans pour les généraux de division membres du Conseil supérieur de la guerre.

Ainsi, pour ces derniers, un général de division atteint par la limite d'âge, soixante-cinq ans en janvier, continuerait à exercer son commandement jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les fonctionnaires de l'armée : contrôleurs, intendants, médecins militaires, officiers d'administration, conserveraient les mêmes limites d'âge.

Pour arriver aux hautes situations de l'armée, un officier devra être chef de bataillon à 42 ans, lieutenant-colonel à 48, colonel à 51, général de brigade à 55, général de division à 58.

Les généraux de brigade, d'après le projet, pourront être nommés divisionnaires après deux ans de grade au lieu de trois.

L'état-major général estime qu'il suffirait de quatre années pour mettre intégralement à l'œuvre ce projet.

Les dépenses annuelles qui en résulteraient sont évaluées à environ 10 millions.

L'ouverture du canal de Panama

La Commission interministérielle qui est réunie au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande, en vue d'envisager les conséquences économiques de l'ouverture du ca-

nal de Panama, a tenu sa seconde séance sous la présidence de M. Maurice Ajam.

Cette séance a été entièrement consacrée à l'audition de M. Henri Halphen, qui a accompli, il y a quelques mois, un voyage des plus importants, à l'effet d'étudier précisément sur place ce problème primordial pour l'armement français, de l'ouverture du canal de Panama.

M. Halphen a fourni à la Commission des indications très complètes sur les relations qui pourront exister entre la France et les pays bornant le Pacifique grâce au nouveau canal.

Il ressort de ces explications que la France a surtout un rôle prépondérant dans les pays d'Amérique latine, par suite des affinités de race.

C'est dans le Pacifique Sud que le commerce français est le plus florissant et que nous devons surtout tenter de le développer.

Tous les efforts doivent être unis sur ce point, et nous devons d'autant mieux nous en préoccuper que tous les gouvernements étrangers et en particulier les lignes étrangères, ont déjà pris leurs dispositions.

Il importe que nous conservions au moins notre rang dans le Pacifique.

La Commission s'est déclarée satisfaite de l'exposé de M. Halphen, à qui elle a adressé ses vives félicitations.

Un Appel erpiste pour les Elections

Le bureau du groupe de la R. P. a arrêté le texte d'un appel aux électeurs en faveur de la R. P., appel qui sera affiché dans toutes les circonscriptions revêtus des signatures des parlementaires adhérents et des membres des bureaux des divers Comités proportionnalistes. Mardi prochain, ce texte sera soumis au groupe de la R. P., et la semaine suivante les représentants des groupements proportionnalistes parlementaires et extraparlamentaires seront convoqués à une réunion générale dans laquelle le texte définitif de l'appel sera arrêté.

Les suffragettes en justice

Le juge de paix du 6^e arrondissement de Paris a rendu jeudi son jugement dans l'affaire de Mmes Maire et Brunet, membres de la Ligue du droit des femmes, qui avaient fait appel devant ce magistrat, de la décision rendue par la commission de révision des listes électorales.

Le juge a annulé ladite décision, puis statuant au fond, a rejeté la demande d'inscription dans des attendus assez longs mais très intéressants, et dont quelques-uns sont empreints du plus pur esprit féministe.

Ce jugement signale que déjà, les femmes ont été admises au barreau comme avocates, et que le conseil de l'ordre n'a pas eu à se repentir de leur admission et des décisions prises sur leur intervention.

Il rappelle que c'est grâce à l'action d'une féministe convaincue, Mme Vincent, que les femmes ont été appelées à prendre part aux élections prudhomales, mais que malheureusement elles sont peu nombreuses à profiter du droit qui leur a été accordé.

Il en tire cette conclusion qu'il a fallu, pour tout cela, des lois formelles, des textes précis, et que le terme « tout Français » n'a été pris dans un sens général ; qu'il n'en saurait être autrement pour l'électorat politique. Voici un des passages les plus significatifs :

« Attendu que les femmes n'ont pas été convoquées à la caserne malgré le titre de Français inscrit dans la loi militaire ;

« Que les femmes qui ont voulu être soldat ont pris le costume masculin ;

« Que Mlle Wisch, Alsacienne, a été lieutenant en 1870 et a fait tout son devoir, mais qu'elle a eu besoin d'une autorisation formelle... »

Le juge, M. Rémy, a discuté les différentes lois qui établissent les droits civils et politiques, puis s'est retranché, pour rendre son jugement, dans l'arrêt de la Cour de cassation de 1888.

AU MEXIQUE

Un Français assassiné

Les journaux français du Mexique ont signalé qu'un de nos compatriotes, propriétaire d'une ferme dans l'Etat d'Hidalgo, qui confine au district fédéral de Mexico, aurait été assassiné par les bandes de Zapata, à la fin de janvier, à la suite de son refus de payer plusieurs milliers de piastres, que voulait lui extorquer Zapata.

Au ministère des affaires étrangères, on n'a reçu jusqu'à présent aucun avis de la légation du Mexique, concernant ce meurtre. Mais on a été avisé, de source privée, du meurtre d'un Français, annoncé par les parents de la victime.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. le vice-amiral Krantz, ancien ministre de la marine, grand croix de la Légion d'Honneur. Il était âgé de 92 ans.

Sur la ligne ferrée de Mende à Labastide, totalement obstruée par la neige, aucun train ne circule. Un train de marchandises est bloqué. La tourmente est d'une violence telle que la chasse-neige lui-même ne peut pas fonctionner.

Les journaux publient une dépêche de Varsovie annonçant qu'un aéroplane est tombé sur le village de Rjendkavitz (gouvernement de Kielez), détruisant plusieurs maisons et mettant le feu à six métraires. La chute de ce ballon a été accompagnée d'un dégagement de vapeurs sulfureuses. Les habitants ont été pris de panique.

Le canot de pêche « Théodule », de Guillevec, a chaviré à quelques milles des îles Glenans. Deux marins se sont noyés, deux autres sont dans un état inquiétant.

A Lorient, 300 cultivateurs se sont réunis et ont décidé de continuer la grève du lait jusqu'à l'acceptation par les laitiers de Lorient du prix qu'ils demandent. Lorient a reçu pour 50.000 habitants un peu moins de 1.000 litres.

La grève générale a été déclarée jeudi matin à Valence par la population, à la suite de l'établissement de nouveaux impôts communaux. Tous les magasins et marchés sont fermés.

CAUSERIE

L'Éducation des estropiés

Le Dr Desfosse a organisé depuis quelques années des conférences dans lesquelles les savants officiels ou non sont invités à faire part à leurs confrères des découvertes qu'ils ont faites ou du résultat de leurs observations sur l'éducation des estropiés.

Tous les dimanches, devant cent cinquante ou deux cents auditeurs, sont exposées et discutées les questions les plus intéressantes, au point de vue du soulagement à apporter à l'humanité. Au cours d'une des dernières réunions, un savant médecin belge, le Docteur Dam, a expliqué aux médecins français, venus pour l'entendre, ce qui était fait un peu partout pour l'éducation et l'assistance des estropiés.

C'est au Danemark et en Allemagne que les progrès les plus importants ont été réalisés dans ce genre d'éducation.

La première école d'apprentissage professionnel des infirmes a été fondée à Munich en 1832; depuis, le nombre de ces institutions a considérablement augmenté. L'Allemagne

compte actuellement cinquante-neuf de ces écoles.

Deux instituts tout nouvellement créés, l'un à Berlin, l'autre à Copenhague, sont admirablement organisés et peuvent être cités comme des modèles.

A Copenhague, 600 malades, internes ou externes, sont soignés et éduqués chaque année. Dans l'atelier de reliure on emploie surtout les paralytiques et les manchots. Le chef d'atelier, ancien élève de l'école, est un hémiplégique. Dans les ateliers de bourrellerie, de moulage, de couture, de cordonnerie, partout travaillent des estropiés. Sur 17 chefs d'ateliers, 13 sont atteints de graves infirmités.

Quelque extraordinaire que cela puisse paraître; des hommes aux mains déformées se montrent de véritables artistes dans les travaux de sculptures sur bois. Parmi ces ouvriers, les uns, ciseleurs sur métaux, ont remporté de nombreuses médailles d'or dans des concours auxquels prenaient part des ouvriers valides.

L'assistance des estropiés a été adoptée également par l'Angleterre où fonctionnent une vingtaine d'instituts, par la Russie, la Suède et la Hollande.

En Belgique, une école d'apprentissage a été fondée à Charleroi en 1907, par la province du Hainaut. Un institut provincial pour la province du Brabant sera inauguré le mois prochain à Bruxelles, la direction en sera confiée au Dr Dam. Cet institut sera composé de trois classes primaires, de huit ateliers, de deux consultations cliniques et pourra recueillir, d'abord une centaine, et dans quelques années de 250 à 300 infirmes.

Des merveilles d'ingéniosité pourront être réalisées. Un exemple est donné. Un ouvrier métallurgiste a les deux bras happés par une machine. Il est amputé du bras gauche. On lui coupe le poignet droit. Son intelligence, sa volonté ainsi que l'ingéniosité du médecin le transformant en ouvrier brosseur qui gagne de 2 fr. 50 à 3 francs par jour. Un fer aimanté placé au bout d'un crochet, lui permet de prendre des clous de son bras gauche. Avec une masse métallique assujettie au moignon du bras droit, il peut frapper. Ainsi, le malheureux, condamné à la déchéance physique et à la détresse morale, est sauvé.

En France, il n'existe aucune institution de ce genre, sauf dans des établissements hospitaliers. 33 hospices, asiles ou hôpitaux recueillent les estropiés et les infirmes. Dans un établissement dirigé par les frères Saint-Jean-de-Dieu et dans un autre dirigé par des sœurs, on donne aux assistés une éducation professionnelle très rudimentaire.

Dans les trois asiles départementaux de la Seine, fondés par Marsoulan, on fait surtout de l'assistance par le travail, et très peu d'éducation professionnelle.

D'après des statistiques assez précises, on compte qu'à Paris seulement, il y a plus de 10.300 estropiés, dont 8.160 adultes et 2.140 enfants au-dessous de quatorze ans, 37% environ se suffisent à eux-mêmes, un tiers a, en partie recours à la bienfaisance, l'autre tiers est complètement à la charge de l'assistance publique et privée. Pour ce dernier tiers on peut évaluer les frais annuels d'assistance à un million et demi de francs.

Puisque ces malheureux estropiés de naissance ou par suite d'accidents, ne sont pas considérés, dans les nations dont nous venons de parler, comme des déchets sociaux et que dans certains de ces pays, l'éducation qui leur est donnée permet à 80, et même 90 pour cent, de gagner leur vie, ne pourrait-on, chez nous, s'inspirer des exemples de l'étranger.

Ce serait autant de mendians, de vagabonds remplacés par des malheureux sans doute, mais relevés et con-

solés par le travail; les frais des institutions consacrées à cet objet, seraient compensés par les économies réalisées sur l'assistance.

Cette idée d'assistance aux infirmes a pris naissance, en France, comme toutes les initiatives généreuses. Après l'abbé de l'Épée qui s'était voué à l'éducation des sourds-muets, Paul Seguin, vers 1830, eut l'idée d'éduquer les infirmes. Mais ses méthodes obtinrent alors peu de succès.

Il existe un décret du 19 janvier 1811 qui prouve que Napoléon 1^{er} eut aussi le louable souci de s'occuper de ces déshérités, il charge les hospices de recueillir les infirmes, les estropiés, de les mettre en apprentissage et de les employer dans des ateliers.

Chez nous, lorsqu'il s'agit du bien à faire, d'être à soulager et à relever, les concours ne manquent jamais; pour cette fois encore, nous sommes sûrs qu'il en sera de même et qu'un simple appel suffira.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

UN GRAND APPEL

Les journaux annoncent une grande et grave nouvelle: les erpéistes ont décidé de tenir une réunion générale où sera élaboré un « appel au peuple de France ». En vue des élections législatives, les erpéistes veulent frapper un grand coup, attirer l'attention de l'opinion publique sur la réforme qui leur est chère et dont, malgré de longues discussions, d'innombrables votes, le Gouvernement ne tient aucun compte.

Que contiendra cet appel? nous le saurons bientôt, quand le papier des erpéistes s'étalera sur les murs des villes et des campagnes. Mais quel résultat obtiendra cet appel? Un résultat plutôt maigre. Sans doute, l'appel sera signé par tous les députés partisans de la R. P. mais expliquera-t-il aux électeurs, le mécanisme de cette réforme?

La R. P. ? diront les électeurs, c'est peut-être très bien; seulement, nous voudrions savoir comment cela se pratique, et nous avons eu beau le demander aux erpéistes de notre connaissance, ils nous ont toujours répondu: « Essayez du système, et vous vous en trouverez bien ». A part ça, c'est la seule explication que nous ayons obtenue.

Ah oui, quelques-uns sortant un crayon de la poche, nous ont tracé quelques chiffres en prenant pour exemple, tel ou tel département: mais les chiffres variaient si souvent, les calculs étaient si souvent inexacts, que comme toute, nous préférons ne pas essayer de comprendre davantage une réforme, auxquels ceux qui le préconisent ne comprennent également rien.

Mais ce qu'il y aura de plus clair dans les appels que vont lancer les erpéistes, c'est surtout la recommandation de voter contre tous les adversaires de la R. P. Or, comme ceux-ci sont des républicains notoires, c'est à la réaction surtout que s'adresse cet appel.

Republicains dissidents, fédérés de la rue d'Enghien, modérés et cléricaux sont sollicités par les erpéistes pour combattre les républicains qui ne veulent pas accepter le dogme nouveau inventé, prêché par le réactionnaire M. Benoist.

Et c'est ainsi que les groupes libéraux ont décidé, tout récemment, de limiter le nombre de

leurs candidats aux sièges législatifs de façon que leurs amis ne se divisent pas et, au contraire, fassent ballé sur le candidat se disant républicain mais erpéiste contre le candidat tout simplement républicain.

La manœuvre est grosse: elle n'est certainement pas sûre d'aboutir, car les électeurs si souvent bernés par d'alléchants programmes finiront bien par reconnaître les défenseurs des réformes sociales dont les filandreuse et inutiles discussions sur la R. P. ont provoqué l'ajournement jusqu'à la fin de cette législature qui s'achèvera sans avoir rien fait!

Et avec leur gros bon sens, les électeurs diront que toute la panacée erpéiste ne vaut par le moindre dégrèvement d'impôt, et dans tous les cas, que ce n'est pas là où sera la réaction qu'ils iront se fourvoyer.

Ils apporteront l'appoint de leur sympathie, de leur vote, de leur confiance, aux républicains qui luttent pour avoir enfin une politique démocratique nette et sans compromission.

Et ainsi l'appel des erpéistes restera lettre morte: et les placards qu'ils afficheront ne feront qu'une tache de plus sur les murs des circonscriptions.

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur la 1^{re} partie de l'amendement de M. Perchet, au projet de loi adopté par la Chambre, portant établissement d'un impôt général sur le revenu, ont voté:

Pour: MM. Cocula et Loubet.
Contre: M. Rey.

Le Sénat n'a pas adopté par 140 voix contre 134.

Ministère du Commerce et des P. T. T.

Par arrêté en date du 25 février 1914, notre compatriote M. Gustave Périé, chef du secrétariat particulier du Ministère du Commerce et des P. T. T., est nommé chef-adjoint du Cabinet.

Nous adressons à notre excellent compatriote et ami nos sincères félicitations.

L. B.

Compatriote

Parmi les officiers inscrits au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir de nom de notre compatriote M. Gaston Faure, capitaine au 3^e zouaves, à Agadir.

Nous lui adressons nos félicitations.

L. B.

Au Palais

M. Bonneze, juge d'instruction au tribunal de 1^{re} instance de Cahors, est nommé juge de paix à Moissac.

M. Bonneze était un magistrat très bienveillant et qui compte de nombreuses sympathies à Cahors. C'est sur sa demande qu'il est nommé à Moissac, son pays d'origine.

Nous lui adressons nos félicitations.

Enseignement primaire

Mlle Delrieu, professeur à l'école primaire supérieure de Montouge, actuellement en congé, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 1^{er} janvier 1914.

Association amicale des Instituteurs du Lot

Le conseil d'administration se réunira au siège social, jeudi prochain 5 mars, à 10 heures précises.

Le Secrétaire,
L. SAINT-MARTY.

La Rivière souterraine du Pech d'Angély

On sait que des expériences furent faites par M. Pélaprat, le sourcier réputé, pour trouver la source et le cours de la rivière souterraine qui alimente la fontaine des Chartreux.

D'après les expériences, la rivière souterraine coulerait à environ 10 mètres de profondeur au Pech d'Angély, à 100 mètres environ de l'ancienne propriété Magne.

M. Pélaprat avait déterminé que la rivière après avoir suivi à cette profondeur le Pech d'Angély tombait en cascade d'une hauteur de 60 mètres pour aller former un immense lac derrière la route de Cabazat d'où elle s'écoulait vers la fontaine des Chartreux.

Ces expériences seraient d'une précision telle qu'il suffirait à l'avenir de capter l'eau de cette rivière au Pech d'Angély pour la conduire directement au château d'eau.

Les expériences concluantes faites par M. Pélaprat pour la découverte de sources dans diverses régions, ne laissèrent pas que d'étonner vivement la municipalité et tous ceux qui se sont attachés à l'étude de la question des eaux à Cahors.

Les baguettes du sourcier seraient-elles en défaut dans les expériences du Pech d'Angély? Pour le savoir, il n'y avait qu'à exécuter les travaux de perforage. Pour une somme relativement minime, la municipalité et la Société constituée pour la recherche des sources, n'hésiteront pas à décider l'exécution de ces travaux, qui s'ils aboutissent au résultat souhaité, seraient d'une importance capitale pour la ville de Cahors.

Et c'est ainsi que depuis quelques jours les travaux de la ville ont été commencés.

Un entrepreneur s'est chargé avec un ouvrier, de creuser et de mettre à jour la voûte de l'immense puits où tombe et coule la rivière.

Selon les indications de M. Pélaprat, ces deux ouvriers, sur 1 m. 20 environ de diamètre, ont creusé et ils ont trouvé une faille dans le sens de la profondeur.

A quelle profondeur devront-ils creuser pour percer la voûte? 15 mètres, affirmait M. Pélaprat, et déjà, vendredi, les ouvriers avaient creusé 5 mètres; d'après de nouvelles expériences, M. Pélaprat prétend que la voûte n'est plus qu'à 3 ou 4 mètres. Et en effet, en procédant aux travaux de perforage, les ouvriers reconnaissent que la couche de rochers est moins épaisse qu'on ne le pensait au début.

De grandes précautions ont été prises pour éviter tout accident, au cas où un coup de mine, en faisant sauter le roc, provoquerait un éboulement qui pourrait être funeste aux ouvriers.

Ces travaux de perforage auxquels assistent MM. Gayet adjoint et Paubert conseiller municipal, intéressent vivement tous ceux qui sont soucieux de résoudre la question des eaux à Cahors.

Ces travaux donneront-ils les résultats espérés? Permettront-ils aux Cadurciens d'avoir, à l'avenir, l'eau en abondance? Les expériences de M. Pélaprat disent oui, et jusqu'à ce jour, rien n'autorise à dire qu'elles ne seront pas couronnées de succès.

Mais quels que soient les résultats, par ces travaux on connaîtra exactement le cours de la rivière souterraine qui alimente la fontaine des Chartreux, ce qui déjà sera un joli succès, car cela pour-

ra bien permettre un jour, d'étudier et de trouver le moyen de capter cette rivière.

L. B.

Touring-Club de France

Les journaux ont signalé l'accident d'automobile qui s'est produit, le 18 février, au passage de Coty. Informé par le propriétaire de la voiture détériorée, nous nous sommes aussitôt rendus sur les lieux. Le même jour, nous avons envoyé à M. le Président du Touring-Club, un croquis du passage dangereux et lui avons demandé de vouloir bien nous accorder un poteau avertisseur pour être placé un peu en avant du premier tournant (côté de Cahessus).

Le Délégué d'Arr. du Touring-Club, Eugène GRANGIÉ.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Comité a reçu avis, cette semaine, de la venue à Cahors, le 30 juin, d'un groupe d'excursionnistes de 40 personnes venant de Saint-Arnould (Seine-et-Oise). Il a fourni au Directeur les renseignements nécessaires au petit séjour que cette caravane fera en Quercy.

D'autre part, par l'intermédiaire du Ministère du Commerce et grâce aux bons soins du Cercle de la Librairie, le Syndicat a adhéré, dans des conditions très avantageuses à l'Exposition internationale de Leipzig (1914). Les guides du Lot seront donc exposés et distribués par les soins du Comité Français officiel.

Le Secrétaire Général du Syndicat, Eugène GRANGIÉ.

Commission d'hygiène

La commission de l'hygiène désignée par la Chambre pour enquêter sur la situation sanitaire dans l'armée, s'est constituée en sous-commissions. Chacune de ces sous-commissions aura pour mission d'examiner la situation dans les différents corps d'armée.

Pour le 17^e corps d'armée, la commission est composée de MM. Augé, Guirnaud, Dupuy, Samalens, députés.

Bibliothèque populaire de Cahors

L'assemblée générale annuelle des sociétaires de la bibliothèque populaire a eu lieu, dimanche dernier, à 10 heures, dans la salle de l'hôtel-de-ville.

Le dévoué bibliothécaire, M. Alaux, a donné connaissance des résultats généraux de l'année 1913.

Il y a eu 6.215 livres sortis, contre 4.733 en 1912, ce qui prouve la prospérité croissante de cette œuvre. Le nombre des abonnements a également augmenté.

M. Carriol, trésorier, fait connaître l'état de la caisse: toutes dettes payées, il reste comme actif net 1.800 francs en nombre rond.

L'assemblée maintient son ancien bureau et ses anciennes commissions.

Elle décide qu'on renouvellera une centaine de livres les plus usés parce qu'ils sont les plus lus, et que, comme par le passé, on achètera, tous les mois, les livres dignes d'intérêt, à mesure qu'ils sont publiés.

Nous rappelons que cette bibliothèque, installée dans le pavillon Nord de la terrasse de la Mairie, est ouverte le dimanche de 9 heures à 11 heures 1/2, et le jeudi de 10 heures à 11 heures 1/2; que les sociétaires, moyennant une cotisation annuelle de 5 francs, ont droit de prendre deux volumes par séance.

Elle contient près de 5.000 volumes dont un certain nombre pour enfants et jeunes filles.

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

II

Mais alors quel motif impérieux le faisait agir? Quelle cause mystérieuse l'obligeait à venir à cette heure?

Hermine avait-elle parlé? Avait-elle divulgué sa conduite inqualifiable? Noël ne venait-il pas à la rencontre de l'insulteur et le punir sévèrement de son extrême audace?

Non, cette hypothèse n'était pas admissible!

Hermine n'avait rien dit! Elle n'était pas femme à raconter la scène amoureuse. Elle ne pouvait y faire allusion sans laisser supposer que par une coquetterie quelconque elle eût autorisé des familiarités répréhensibles.

Cependant, fortement intrigué, Marcel résolut d'en avoir le cœur net. Abandonnant sa place, faisant reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

un long détour, il parvint après une course précipitée, dans les derrières du château et avisa une porte basse, que tout le monde croyait condamnée mais qu'il avait rendue à la circulation pour son usage personnel et lui faciliter ses escapades nocturnes, il pénétra, grâce à un escalier dérobé, dans le château et après avoir parcouru et traversé divers couloirs et pièces il se retrouva dans les appartements dont il avait la libre disposition, se composant d'un cabinet de travail, d'une chambre à coucher et d'un cabinet de toilette.

Le cabinet de travail communiquait avec les appartements de sa mère qui pouvait ainsi exercer sur lui une surveillance effective et de tous les instants.

Parvenu au terme de son discret voyage, Marcel se demanda anxieusement ce qu'il allait apprendre.

Il n'attendit pas longtemps, car il percevait déjà distinctement les pas pesants du garde-chasse que précédait une femme de chambre.

Si le neveu du comte était sur des charbons ardents, à l'écoute, l'oreille tendue pour ne laisser perdre aucune parole de la conversation qu'il pressentait, Vincent, lui non plus, n'était pas rassuré. La veille, il avait reçu les étranges confidences du baron sur les allégations difficilement vérifiables de Marcel et le

matin même, en grand mystère, il s'était entretenu avec Madame Dumoulin qui le gâtait et qui très confidentiellement l'avait chargé d'une mission délicate dont il venait rendre compte.

Pénétrant dans l'appartement, Noël, s'inclina profondément, le képi à la main, les talons joints, l'attitude militaire et respectueuse, attendant que l'on voulut bien le questionner.

Madame Dumoulin congédia la suivante. Et, sans préambule, persuadée d'être seule avec son subordonné, elle commença:

— Noël, je vous ai confié ce matin une mission importante en même temps que très difficile. Je voulais savoir si l'endroit que vous aviez signalé hier à Marcel comme ayant eu la visite de braconniers avait été après votre départ exploré à nouveau par ces gens-là... ou par d'autres... Pouvez-vous me renseigner à coup sûr, sans vous tromper? Dans le cas où des doutes auraient pénétré dans votre esprit, abstenez-vous d'être trop affirmatif...

— Je puis vous renseigner très exactement, Madame, avec la certitude de ne pas me tromper...

— Je vous écoute, Noël!

— Me conformant à vos instructions, je me suis rendu ce matin à l'endroit où j'avais constaté les faits qui vous intéressent. J'en ai exploré les abords avec toutes les précau-

tions usitées en la circonstance et avec toute l'attention dont je suis capable, sans pouvoir relever une seule trace de pas...

— Ce qui d'après vous signifiait?...

— Que personne n'a foulé le terrain de la clairière depuis que j'ai fait les constatations que vous connaissez.

— Les réponses que vous me faites ont pour moi une importance considérable, capitale. Je vous engage donc à nouveau à n'affirmer que des choses dont vous êtes absolument certain...

— Je m'efforce de mériter votre confiance, Madame, et je ne cherche qu'à vous aider dans votre désir de démêler la vérité sur ce que vous avez bien voulu me confier, ce qui prouve, et j'en suis aussi heureux que flatté, que j'ai su déjà, outre votre confiance, mériter également votre estime et votre sympathie.

— Sur quel indice appuyez-vous votre témoignage lorsque vous prétendez que personne n'a pu passer dans la futaie ou un coup de fusil aurait pu être tiré hier?

— Je vais vous l'expliquer, Madame... Lorsque vous m'avez donné l'ordre de procéder à ces recherches, à cette reconstitution d'un fait possible, je me suis immédiatement mis en campagne. Très attentivement, très minutieusement, avec le désir

de relever des traces récentes, j'ai fouillé tous les coins, j'ai exploré tous les sentiers, marchant sur les genoux, rampant comme un véritable peau-rouge... Peine inutile, il n'y avait rien...

— Vous n'avez donc rien vu?

— Je vous le répète, Madame, et je vous assure que je voudrais bien me tromper... Mais ce n'est pas possible? Je n'ai vu nulle trace du passage de M. Marcel, encore moins de personnages imaginaires. Je vous le dis sincèrement, si M. Marcel avait mis le pied sur la mousse épaisse qui recouvre la surface du sol, j'aurais découvert l'empreinte, car lui seul porte des chaussures fines, étroites, élégantes, qui s'imprègnent plus facilement sur la terre...

— Ainsi, d'après vos déclarations, en me référant à vos déductions, j'en arrive à cette conclusion: mon fils ne nous aurait raconté qu'un grossier et vulgaire mensonge... Mais dans quel but nous induire ainsi en erreur? nous causer avec un luxe de détails inutiles une telle frayeur?... Je me le demande sans parvenir à trouver une réponse satisfaisante.

— Comme vous, Madame, je cherche mais en vain.

— Voyons, reprit Madame Dumoulin, n'avez-vous pas remarqué dans la conduite de Marcel, dans son attitude, un détail en apparence futile,

insignifiant, mais qui puisse expliquer vaguement un récit aussi romanesque?

— Je ne m'explique pas du tout le mobile qui a fait agir M. Marcel. Il échappe à toute analyse. D'ailleurs, il était chez moi lorsque je suis arrivé pour le repas de midi et je ne puis croire qu'il ait pu faire dans l'intervalle un trajet aussi long, aux péripiéties si mouvementées. A moins que, arrivant en retard pour le déjeuner pour une cause qu'il a désiré passer sous silence, craignant de fâcheuses remontrances de la part de M. le baron, il n'ait voulu s'excuser de son oubli en racontant cette sottise histoire à laquelle il ne pense plus, j'en suis certain...

— Mon frère n'est jamais, à l'égard de Marcel, dans les dispositions que vous émettez. Il aime tendrement son neveu et ferme volontiers les yeux sur ce qu'il appelle des peccadilles de jeunesse. Il a d'ailleurs en sa parole une foi aveugle. Par conséquent une explication si précise déroute, énerve et le mensonge n'a pas sa raison d'être...

— Mais, vis-à-vis de vous, Madame...

— Oh! c'est bien différent! Il est possible qu'il ait voulu me donner un motif sérieux de son retard car il sait très bien que je n'accepte pas comme argent comptant toutes les sornettes qu'il me débite. (A suivre).

A la Cour d'Appel

Le Journal du Lot a fait connaître à ses lecteurs le terrible accident survenu sur la ligne de Cahors à Montauban au mois de novembre 1912.

La fille de M. Malmont, boulanger à Lalbenque fut précipitée hors du train en marche, entre Cleurac et Lalbenque. L'enfant, âgée de 5 ans eut les deux jambes broyées, séparées du tronc, et mourut, quelques heures après, dans d'horribles souffrances.

Deux employés de la Compagnie, poursuivis pour négligence dans la fermeture des portières, furent condamnés à 3 mois de prison avec sursis par le Tribunal correctionnel de Cahors; mais la Cour d'appel les acquitta.

Le Tribunal civil de Cahors, saisi par M. et Mme Malmont, d'une action en dommages pour la perte de leur enfant, condamna la Cie à leur payer 10.000 fr.

Sur l'appel fait par la Cie d'Orléans, et après plaidoirie de M^e Lacaze pour M. et Mme Malmont, de M^e Brocq pour la Cie, la Cour d'appel vient de confirmer cette décision du Tribunal de Cahors et de maintenir l'indemnité de 10.000 fr. au profit des parents de la petite victime.

BIBLIOGRAPHIE

Les Réformes Maritimes, par A. De Monzie, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande. Un volume in-18 (A. Challamel, éditeur, 17, rue Jacob, Paris). Prix 3 fr. 50.

Sous ce titre, M. de Monzie, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande, publie chez l'éditeur Challamel, un recueil de discours, d'articles et d'études inédites où il a consigné les résultats de l'expérience par lui faite pendant huit mois.

Questions maritimes de toutes sortes organisation et unification des services, rénovation de l'enseignement hydrographique, réglementation de l'émigration, protection du cabotage, conventions maritimes postales, crise sardinière, industrialisation des pêches, loi de sécurité maritime, réforme des connaissances; à peu près tous les problèmes dont s'inquiètent tous les amis de la Marine marchande sont envisagés, examinés, étudiés dans ce livre où se retrouvent les qualités de l'auteur, qualités d'esprit et de style qui avaient fait le succès de son précédent ouvrage: « Aux Confins de la Politique ». Mais ici, c'est l'homme d'action et d'œuvre qui, simplement, expose des thèses et offre des solutions, réunissant ainsi la matière d'une politique à laquelle déjà l'opinion maritime a donné son entier assentiment.

Cour d'assises du Lot

Voici l'ordre dans lequel seront jugées les affaires de la prochaine session d'assises, qui s'ouvrira le lundi 9 mars, à 11 heures.

Lundi 9 mars. — Affaire Jouy, infanticide, ministère public, M. Korn, procureur de la République, défenseur M^e Besse.

Mardi 10 mars. — Affaire Leygue, vols qualifiés, ministère public M. Korn, défenseur, M^e Gisbert.

Mercredi 11 mars. — Affaire Céliarié, attentat à la pudeur, ministère public, M^e Lacomme, substitut, défenseur, M^e Lacaze.

Jeudi 12 mars. — Affaire Bourgade, blessures volontaires, ministère public, M. Mage, juge suppléant, défenseur, M^e de Valon. Partie civile, M^e Besse.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Opérations probables pendant la semaine du 2 au 7 mars 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :
Route nationale n° 111, entre 17 k. 500 et 17 k. et entre 14 k. 500 et 14 k., entre Concois et Limogne.

Chemin de grande communication n° 24, entre Limogne et Cénévières sur les 3 sections suivantes : de 22 k. 050 à 22 k. 550; de 17 k. 600 à 18 k. 400; de 14 k. 850 à 15 k. 700.

Cahors, le 26 février 1914.
L'Ingénieur Ordinaire,
LAGARDE.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE EDMOND SOUCHÉ
Nous rappelons que c'est mardi 3 mars qu'aura lieu à Cahors la représentation de

Vous n'avez rien à déclarer ?

la pièce si gaie de MM. Hennequin et Veber.
C'est un vif succès que cette pièce obtient, partout où la joue l'excellente troupe de M. Edmond Souché.

CINÉMA

Encore un film merveilleux que celui qui sera déroulé sur l'écran du Cinéma-Théâtre, dimanche 1^{er} mars.

C'est « Roger la Honte » le grand roman populaire de Jules Mary, que chacun a lu avec tant de passion.

C'est « Roger la Honte » ce drame poignant, qui sera représenté dimanche soir.

M. Chabrilat, l'habile autant que sympathique directeur du Cinéma,

continue, pour la satisfaction des nombreux Cadurciens qui assidûment se rendent à ses représentations, à donner des films de toute beauté et d'un intérêt réel.

Les *Misérables*, le *Nabab*, le *Fils de Lagardère*, furent autant de merveilles qu'admirent le spectateur qui demain seront ravis par le film représentant *Roger la Honte*.

Ajoutons que durant le spectacle, l'orchestre dirigé par l'excellent chef M. Nouyrit fait entendre les plus beaux morceaux d'un répertoire choisi.

Ce sont de bonnes soirées que procure M. Chabrilat; qu'il en soit remercié et félicité.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 1^{er} mars : Matinée « Sigurd ». Soirée « La Tosca » et la « Korrigane » (ballet de Widor).

Mardi 3 : Soirée de gala avec le concours de Mlle Victoria Per, du Covent Garden de Londres dans « Manon » (une seule représentation).

Mercredi 4 : « Hamlet ».

Jeudi 5 : « Le Barbier de Séville » et le ballet du Trouvère « Fêteau Camp ».

Vendredi 6 : « Thaïs ».

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 1^{er} MARS 1914

Rascoss-Marsch Kelly
Thérèse Faust
Marche Lorraine Ganne
Guillaume Tell Rossini
Polka des Clowns Allier

Allées Fénélon, de 14 h. 1/2 à 15 h. 1/2

Etat civil de la ville de Cahors

Du 20 au 27 février 1914.

NAISSANCES

Bach Marie-Antoinette-Germaine, rue Nationale, 53.

Lentillat Roger-Emile-Louis, rue Saint-Priest, 4.

Selves Emile-Louis, cours Vaxis, 3.

Doumerc Louis, place du Théâtre, 5.

MARIAGES

Bénech Jean, gendarme en retraite, et Bosc Marie-Louise, infirmière.

Billières Emile, typographe, et Caumont Yvonne-Marguerite, s. p.

Girma Léon, jardinier, et Baureille Lucie-Marie-Alice, s. p.

DÉCÈS

Laparra Jeanne, 78 ans, robeuse, impasse Catonne.

Théron Jean-Baptiste-Victor, 78 ans, ouvrier fondeur, rue Lastié, 23.

Besse Françoise, veuve Grenat, 73 ans, rue Sainte-Barbe, 3.

Bos Jean, 74 ans, cultivateur, Hospice.

Soldadié Marcel, 14 mois, rue du Pont-Neuf, 2.

Rigal Antoinette, 77 ans, rue du Château du Roi, 27.

Guillard Henri-Jean, 22 mois, rue Labarre, 51.

Ladous Marcelle-Marie, 13 mois, rue des Boulevards, 10.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 2 au 8 mars 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 2 mars : Cahors.

Mardi 3 : Montcuq, Orniac.

Mercredi 4 : Puy-l'Evêque.

Jeudi 5 : Frayssinet-le-Gélat, Lauzès, Vaylats.

Vendredi 6 : St-Martin-de-Vers.

Samedi 7 : Limogne, Marminiac, Touzac.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 2 mars : Labathude (au village de Rouquayroux).

Mardi 3 : Bagnac, Livernon.

Mercredi 4 : Bio, Corn, Loubressac.

Vendredi 6 : St-Céré.

Samedi 7 : Lentillat (près Figeac).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 2 mars : Souillac.

Mardi 3 : Frayssinet, Padirac, Le Vigan.

Mercredi 4 : Carennac.

Jeudi 5 : Cressensac, Dégagnac.

Vendredi 6 : Meyronne.

Samedi 7 : Cuzance.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Soirée récréative. — Nous recevons un excellent compte rendu de la soirée récréative qui a été donnée à l'école des filles de Lauzès.

Malheureusement, ce compte rendu qui est un peu long, nous parvient trop tard pour être inséré dans le numéro de ce jour. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Luzech

Fanfare. — Par suite du trouble apporté dans la constitution de la Société Musicale « Les Enfants de Luzech », par l'application de la loi de 3 ans, notre Fanfare s'était vue dans l'obligation, depuis quelques mois, de cesser de se faire entendre.

Or, aujourd'hui, grâce au dévouement de son chef M. Cabanes et à la bonne volonté de tous ses membres, la Société est complètement réorganisée.

C'est ainsi que nous sommes heureux d'annoncer au public, que tous

les premiers dimanches de chaque mois, elle donnera un Concert public.

Dimanche 1^{er} mars, première sortie de 3 h 1/2 à 4 h 1/2, sur la Place du Canal, avec le Programme suivant :

En Fête, allegro de Concert (E. Avon); L'Auréole, audition (Bajus). Daphnis et Chloé, fantaisie (Mourgue); En liesse, marche, (Turine).

Sainte-Alauzie

Bureau d'assistance. — Mme Bourthoumieux, iastitutrice, est désignée comme dame visiteuse pour l'application de la loi sur l'assistance aux femmes en couches.

M. Dessaux, maire est désigné pour viser les bons à délivrer aux assistés.

Conseil municipal. — Le Conseil accepte la demande renouvellement d'un bail pour location d'une grange communale à M. Bourrières.

Saint-Cyprien

Planteurs de tabac. — Réunion du Syndicat à la mairie, dimanche 1^{er} mars, à 11 heures du matin.

Saint-Laurent

Conseil municipal. — Session de février.

Absents : MM. Mercadié et Soullignac.

Le Conseil approuve la liste des indigents ayant droit à l'assistance médicale gratuite, ainsi que les comptes des médecins et pharmaciens de ce service pour le deuxième semestre 1913.

Il vote une somme de 20 fr. pour supplément de salaire au porteur des télégrammes en 1913.

Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Dimanche dernier 22 février, nos édiles se sont réunis à la mairie, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Rouma, maire.

Troize conseillers étaient présents à la séance.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes ci-après :

Sursis d'incorporation : 1^o Gizard Marcel, ajourné de la classe 1913, élève à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier; 2^o Claret René, de la classe 1911, élève de 3^e année à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse; 3^o Sales Maurice, de la classe 1913, étudiant en pharmacie; 4^o De Jauffreau-Blazac Marcel, de la classe 1914, étudiant à l'Ecole annexe de médecine navale de Rochefort-sur-Mer.

Allocation journalière à titre de soutien de famille : 1^o Mme veuve Charles, comme ayant deux fils engagés volontaires sous les drapeaux; 2^o Lavergne, des Vitarelles, classe 1914.

Le Conseil vote la prorogation pure et simple des actes constitutifs de l'octroi de Puy-l'Evêque, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1915.

Sur la proposition de M. Neumille, conseiller municipal;

Le Conseil,

Considérant qu'un bon nombre de travailleurs hésitent à se faire inscrire pour participer aux avantages accordés par la loi des retraites ouvrières et paysannes;

Considérant qu'il serait nécessaire que chacun fasse des efforts pour ne pas tomber à la charge de la collectivité.

Emet le vœu :

Que le Parlement, veuille bien modifier la loi du 5 avril 1910, en imposant aux classes laborieuses l'obligation de se faire inscrire aux retraites ouvrières, et dans le cas contraire, stipuler que tous ceux qui n'auront pas fait leur possible, en temps opportun, pour s'affilier à la loi des retraites ouvrières et paysannes, ne pourront à l'avenir bénéficier des avantages accordés par les lois d'assistance médicale gratuite et d'assistance aux vieillards, que s'ils sont infirmes, et dans ce cas hospitalisés et non assistés à domicile.

La nommée Déguilhem Marie, veuve Lafon, est admise à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905.

Le sieur Labarthe Ulysse, est aussi admis à bénéficier de la loi du 14 juillet 1913.

Le Conseil approuve les mémoires produits par les médecins et pharmaciens, concernant les dépenses de l'assistance médicale gratuite, pendant le 2^e semestre 1913, et s'élevant à 369 fr. 29.

Le bénéfice de la loi d'assistance aux femmes en couches est accordé à Mme Bennet Marie et Mme Derrupé Marie.

Duravel

Nos foires. — Le résultat obtenu pour la 1^{re} de nos foires a dépassé toutes nos espérances, car il a été très facile de constater par l'impression de toute la population, qu'on voulait en tant que le vieux préjugé qui paralysait tout bonnement, c'est-à-dire qu'à Duravel on ne voulait pas de foire.

Il semble aujourd'hui qu'on comprend mieux l'intérêt régional et particulier qu'on doit attacher à cette reprise et nous sommes en droit d'espérer au meilleur des résultats. Les étrangers de passage à Duravel se

demandaient pourquoi un pays si coquet et si bien placé pour des réunions commerciales en était totalement dépourvu, grâce à la division des idées jusqu'ici tout effort avait vu l'insuccès, mais aujourd'hui il semble qu'une réaction s'est produite et que chacun veut contribuer à tout ce qui peut relever et améliorer notre chère localité.

Nous avons enregistré beaucoup de transactions sur tous les marchés et particulièrement au foirail des bœufs. Prochaine foire le 21 mars.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Bureau de bienfaisance. — Les membres administrateurs du bureau de bienfaisance de la commune de Puybrun, sont convoqués pour le dimanche 1^{er} Mars à 2 h. du soir.

Figeac

Itinéraire du rouleau pendant la semaine du 2 au 8 mars 1914. — Répandage et cylindrage sur les chemins ci-après :

Chemin de grande communication n° 46, de 14 k. 600 à 14 k. 900, entre Brengues et Sabins.

Chemin de grande communication n° 16, de 7 k. 900 à 8 k. 500 à Bédour.

Embranchement D du chemin de grande communication n° 33, de 8 k. à 8 k. 500, à Lavalade, et de 11 k. 700 à 12 k., à Lamadeleine.

Camburat

Conseil municipal. — Nos édiles, réunis hors séance, sur la proposition de M. le Maire, ont émis le vœu suivant :

Les conseillers municipaux de la commune de Camburat,

Prient leurs représentants à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays député et Loubet sénateur, de continuer à faire toutes diligences pour obtenir le plus tôt possible la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'exécution des travaux relatifs aux tramways.

Ils profitent de l'occasion pour leur exprimer toute leur confiance, sachant combien eux et leurs amis du conseil général n'ont cessé d'être les zélés défenseurs des intérêts de la région.

Tournée du contrôleur. — Le contrôleur se rendra à la mairie de Camburat le 2 mars 1914 à trois heures et demie du soir, pour y effectuer, de concert avec les répartiteurs, les travaux relatifs à l'assiette de la contribution sur les voitures, chevaux, etc.

Marcilhac

Notre ligne d'autobus. — Dans la session extraordinaire du 14 février, la question des autobus est venue en discussion devant le Conseil général. Ce dernier a adopté les conclusions du rapport favorable du dévoué M. Larnaudie.

Nous sommes heureux de constater que dans le réseau voté, figure en très bon rang la ligne Figeac-Marcilhac-Conduché-Cahors.

Nous tenons tout de même à faire toutes nos réserves au sujet du tronçon Conduché-Cahors; lequel faisant double-emploi avec la voie ferrée déjà existante, sera absolument déficitaire et par suite inutile.

Depuis quelques années, nous avions personnellement mené ici même, une vive campagne pour les autobus. L'idée de la création de ces services rapides de communications était venue de cette commune de Marcilhac si féconde en initiatives; en 1905 en effet sur l'initiative de notre ami Couderc s'est formé le premier syndicat de planteurs de tabac, devenu ensuite la Confédération générale des planteurs de tabac.

La proposition des autobus présentée par M. L. Falguères et la dévouée municipalité de Marcilhac avait été portée pour la première fois au Conseil général en avril 1911 par nos amis MM. Peyrichou et Larnaudie. Deux importantes réunions à Marcilhac et à Limogne étaient venues donner à ces derniers un appui moral incontestable.

Grâce à leurs efforts et à ceux de nos excellents représentants d'arrondissement, nous avons enfin satisfaction.

Nous tenons à remercier vivement le Conseil général au nom de toutes les populations de la vallée du Célé et notamment notre ami M. Larnaudie, qui avait pris la question à cœur et qui n'a pas ménagé ses efforts pour arriver à un bon résultat. Espérons que les dévoués représentants du département au Parlement feront toutes démarches diligentes auprès des autorités compétentes (Ministère, Conseil supérieur des Ponts et Chaussées), pour que nous ayons les autobus au début de la belle saison.

L. D.

Feu de cheminée. — Ces jours derniers vers 10 heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré dans la maison d'habitation de M. Lefèvre employé des tabacs.

Il se serait certainement étendu au restant du bâtiment, sans le concours empressé des voisins MM. Thouron, Francoual et R. Nadal, qui

accourus des premiers sur les lieux s'employèrent à arrêter les progrès de l'incendie.

Le carnaval. — Les fêtes du Carnaval dans notre commune ont été bien réussies.

Le succès revient au dévouement des membres du Comité d'organisation composé des jeunes gens des classes 1914-1915.

L'orchestre de choix dirigé par MM. Bach, Francoual et Balat s'est véritablement surpassé dans le choix des morceaux et leur exécution.

Les bals de jour et de nuit au café G. Falguères, ont eu un grand succès. Félicitations aux jeunes organisateurs.

Remerciements. — En réponse à l'ordre du jour voté à l'unanimité par le Conseil municipal de Marcilhac dans sa dernière réunion et que le Journal du Lot a publié, notre excellent maire M. G. Falguères a reçu la lettre suivante de M. L.-J. Malvy député du Lot, ministre du commerce, de l'industrie et des P. T. T.

Paris 9 février 1914

Mon cher maire,

Mes sincères remerciements aux membres du Conseil municipal de Marcilhac.

J'ai été particulièrement sensible aux félicitations qu'ils ont bien voulu voter à mon intention et très touché aussi des sympathies personnelles que vous m'avez exprimées à cette occasion.

Je vous prie de croire mon cher Maire à mes sentiments sincèrement dévoués.

Signé : L.-J. MALVY.

Livernon

Obsèques. — Vendredi, 27 février, ont eu lieu les obsèques de M. Grimal Jean, ancien cantonnier, mort à l'âge de 73 ans.

Un grand nombre de parents et d'amis l'ont accompagné à sa dernière demeure.

A sa famille éplorée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables du 2 au 8 mars 1914 :

Chemin de grande communication n° 2, de Gourdon à Decazeville, entre les Vitarelles et la croix de Gavote, de 21 k. 580 à 22 k. 200.

Chemin de grande communication n° 5, de Tournon à Clermont, entre la croix de Gavote et le bois de Baussac, de 51 k. 520 à 52 k. 069.

Chemin de grande communication n° 1, de Mende à Sarlat, de 22 k. 300 à 23 k. aux abords de Gramat.

Chemin de grande communication n° 5, de Tournon à Clermont, dans la traverse de Gramat, de 52 k. 069 à 53 k. 200.

Rampoux

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, dans sa dernière séance a désigné Mlle Iragne, institutrice, comme dame visiteuse des femmes en couches.

Naissances. — Nous avons le plaisir d'annoncer les naissances de Henriette-Elise Delbrel et de Elise-Hélène Fresquet.

Bibliographie

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. Sommaire du n° 2127 du 28 février 1914.

Les insectes cataleptiques. La similitude et son histoire. Les sourciers : expériences de l'été 1913. Les ressources en combustibles du monde. Académie des sciences. Les migrations des poissons. Le livre des fontaines de Rouen.

Ce numéro, richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

Vient de paraître :

Le Barème Commercial par G. Duneufgermain d'Amiens. Prix 2 fr. francoual vol. in-8, indiquant toutes les :

Le net de toutes remises multiples (ex. : 20+10+2 %);

Le net des escomptes ou remises quelconques déduits de toutes sommes; Le chiffre à vendre pour avoir un bénéfice sur le prix de vente et non sur le prix d'achat.

La déduction en dixième des prix au cent ou à la grosse et vice-versa ; Les tableaux d'appointements ; les tableaux d'intérêts ; les recours et marche à suivre contre chemins de fer en cas de retards, avaries, casses, etc.

Et quantité de renseignements indispensables à la pratique commerciale, supprimant les calculs et évitant les erreurs et pertes de temps.

En vente au bureau du Journal contre 2 fr. en timbres.

Journal des Demoiselles
COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES. APPORTE D'AMUSANTES RECRÉATIONS. DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'ART. GUILLEMIN, ÉDITEUR, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS.
LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURS PAGES DES LIVRES NOUVEAUX
24 Numéros par An.

